



**BILAN DE  
LA CELLULE  
« URGENCE  
ENTREPRISES  
COVID-19 »**

# **UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL EN RÉPONSE À UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT**

**JUIN 2020**



**CCI AIX MARSEILLE  
PROVENCE**



Dès le début de la crise économique liée à la pandémie de Coronavirus, les équipes de la **CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence (CCIAMP)** ont été mobilisées pour répondre à l'urgence de la situation de cette crise sanitaire sans précédent. Guichet unique pour les entreprises, la CCIAMP les a informées et conseillées en décryptant les aides, en répondant à leurs interrogations légitimes et en mettant en place des actions pour les accompagner. La mobilisation d'un important réseau d'acteurs économiques a par ailleurs permis de faire remonter les difficultés quotidiennement au Préfet et autres collectivités.

Des solutions concrètes et un accompagnement spécifique ont par ailleurs été proposés pour anticiper et préparer la reprise d'activité et la relance de l'économie.

*Bilan des actions réalisées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 11 mai 2020 (date de la fin du confinement).*

# sommaire

<b>1.</b>	<b>Accompagner l'urgence</b>	4
1.1.	Une cellule d'urgence : guichet unique des entreprises	
1.2.	Fédérer et informer les acteurs économiques	
1.3.	Soutenir les commerces : Conso'MAP 13	
1.4.	Poursuivre la mission de service public	
<b>2.</b>	<b>Informier les entreprises</b>	6
<b>3.</b>	<b>Mobiliser et agir par solidarité</b>	8
3.1.	Demander des mesures d'urgence	
3.2.	Soutenir la fabrication et l'accessibilité de masques et de matériel de protection	
3.3.	Encourager le paiement des fournisseurs	
3.4.	Appel aux dons à l'IHU	
<b>4.</b>	<b>Anticiper et préparer la reprise</b>	10
4.1.	Une cellule de continuité et de reprise économique	
4.2.	Favoriser l'achat local : #ÇaRepartici	
4.3.	Former les salariés des entreprises	
4.4.	Demander l'assouplissement de certaines réglementations	
4.5.	Porter la voix des commerçants pour le report des soldes	



# 1. Accompagner l'urgence

## 1.1. Une cellule d'urgence : guichet unique des entreprises

Dès le 4 mars, la CCIAMP a mis en place la cellule « **Urgence entreprises Covid-19** » et le 16 mars, à la demande de la Préfecture cette cellule est devenue **le guichet unique pour toutes les entreprises** du territoire.

Cette cellule d'écoute, d'information, de conseil, d'aide au montage de dossiers avait pour objectif de **permettre aux entreprises d'activer sans tarder les dispositifs proposés par le gouvernement** et aussi de recenser les questions ou **les situations difficiles des chefs d'entreprises**.

Une cellule a également été mise en place par la CCI du Pays d'Arles, **qui a accompagné 1 657 entreprises**.

### chiffres clés

6 886

demandes d'entreprises traitées par les équipes de la CCIAMP

1

centre dédié au traitement de l'information en interne

51

ordonnances décryptées

34

remontées quotidiennes auprès du Préfet synthétisant toutes les questions des entrepreneurs

97%

de dossiers résolus

35

experts mobilisés dans la cellule d'urgence

2

enquêtes réalisées auprès des entreprises pour évaluer l'impact de la crise

9

revues hebdomadaires des impacts économiques de la crise dans les Bouches-du-Rhône

Le 04.91.39.34.79 est le "15" du monde économique. Un bureau centralisateur des questions et des difficultés rencontrées en lien direct avec l'Etat. Un guichet unique qui assure le même niveau de réponse qualifiée à toutes les entreprises du 13.

Jean-Luc Chauvin  
Président



## 1.2. Fédérer et informer les acteurs économiques

La CCIAMP a animé des points de situation réguliers avec les réseaux d'entreprises organisés en **7 groupes distincts** :

**Groupe 1** - CCIPA, U2P13, CPME13, UPE13, CRESS, ordre des avocats, ordre des experts comptables, compagnie des commis-saires aux comptes ;

**Groupe 2** - Les fédérations et autres groupements professionnels départementaux ou régionaux : UMF, UIMM, UFIP, France Chimie, ARIA Sud, BTP13, FEP Sud-Est, FFB, FPI, FNAIM, Industries Méditerranée, UNICEM, PRISM'EMPLOI, FNTV, French Tech Aix Marseille - Région Sud, UNICEM, UNIS, UMIH, GNC13, FHP, FNTR, PLANETE CSCA, OTRE et le Syndicat des Activités Evènementielles ;

**Groupe 3** - 30 associations de zones d'activités ;

**Groupe 4** - 23 associations de commerçants ;

**Groupe 5** - 30 grandes entreprises (hors Club Top 20) ;

**Groupe 6** - 35 entreprises du Club Top 20 ;

**Groupe 7** - les membres de la CCIAMP.

A l'initiative de la filière construction de l'U2P13 un courrier commun avec l'OPPBTP, AFCO, SACA, CROA, CAPEB, CINOV, SYNTEC, UNTEC, FFB, a été adressé au Préfet du Département pour demander d'organiser avec la filière BTP **une cellule de «gestion de Crise Covid-19» afin de prévoir ensemble les modalités de reprise des chantiers**. Cette démarche a permis la constitution d'une cellule par département et une régionale. Des réunions en visioconférence, spécifiques à l'activité maritime, ont également été régulièrement organisées avec tous les acteurs de la filière.

La CCIAMP a relayé ses actions et des informations d'actualité, réglementaires et juridiques aux 119 communes du dépar-tement, puis en particulier aux 83 communes de sa circonscription. Elle a traité toutes les questions et problématiques de ces communes.

Les 19 communes en Contrat d'Accompagnement Municipal avec la CCI ont bénéficié d'un accompagnement privilégié pour apporter des réponses précises à leurs commerçants et entreprises.

“ J'ai sollicité la CCIAMP à propos d'un cas particulier qui a touché l'un de nos collaborateurs en télétravail. Nous tenons à féliciter l'ensemble de vos équipes pour l'accueil, l'attention, l'efficacité, la promptitude et la qualité des réponses apportées. ”

Joseph Guarneri,  
Directeur de production, MOM Productions

“ Je remercie la CCIAMP pour les conférences téléphoniques organisées avec les associations d'Entrepreneurs du territoire et son action dans cette crise. ”

**David Delaunay,**  
Président, Groupement des Entreprises  
Ouest Etang de Berre  
(GEOEB)

## 1.3. soutenir les commerces : CONSO'MAP 13



A la demande des associations de commerçants, pour **soutenir les commerces** autorisés à ouvrir pendant la période de confinement liée au coronavirus (Covid-19), la CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence a mis en place le 19 mars, avec la participation de la CCI du Pays d'Arles et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône, Conso'MAP 13, **un outil de géolocalisation**

## 1.4. poursuivre la mission de service public



Pendant toute la durée de la crise sanitaire et du confinement, la CCIAMP a assuré ses missions de service public.

## chiffres clés

39 conférences téléphoniques et visioconférences

1 mail quotidien d'informations sur toutes les actions et mesures, envoyé à l'ensemble des groupes.

700 participants cumulés

## chiffres clés

2 452 établissements recensés dans les Bouches-du-Rhône

246 144 pages vues. Outil déployé par la CCIAMP dans

62 territoires en France métropolitaine et Outre-mer sur lesquels la CCIAMP a déployé l'outil

1,5 M pages vues en cumulé

permettant aux clients de trouver les commerces ouverts, ceux qui assurent la livraison et leurs horaires d'ouverture.

Cette carte a ensuite été étendue, en partenariat avec l'UMIH 13, aux hôtels ouverts et aux établissements de restauration qui ont fait de la vente à emporter et/ou de la livraison.

## chiffres clés

1 350 formalités au Registre du Commerce et des Sociétés

182 cartes d'agents immobiliers

41 certificats de signatures électroniques délivrés.

720 formalités Internationales délivrées en personne, 1420 par voie dématérialisée

42 cartes de commerçants ambulants validées

## 2. Informer les entreprises

Les entreprises ont été informées quotidiennement à travers les différents supports et médias de la CCIAMP. Tout d'abord dès le début de la crise, **la CCIAMP a mis en place des fiches pratiques** pour synthétiser les mesures d'aides aux entreprises et les modifications de réglementations pendant l'Etat d'urgence sanitaire. Ces fiches étaient régulièrement mises à jour suite à la parution de nouveaux textes réglementaires. **Des décryptages grand angle ont aussi été publiés** pour éclairer les chefs d'entreprises sur des sujets les concernant. Au total, près de **50 articles d'actualité ont été publiés** sur le site internet de la CCIAMP.

Pour informer efficacement et rapidement les entreprises sur la situation, **la CCIAMP a maintenu une fréquence moyenne de 8 publications par jour** sur ses réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et Twitter).

**Une page dédiée sur le site internet a permis d'informer les entreprises** sur l'ensemble des mesures à leur disposition, les démarches à effectuer, les décrets etc. Mise à jour en temps réel cette page a été **consultée 24 803 fois** entre début mars et le 11 mai.



### chiffres clés

#### site internet

- ⌚ **1 page dédiée aux informations** sur les impacts et les mesures pour les entreprises : **24 803 consultations**
- ⌚ **21 fiches pratiques**
- ⌚ **10 décryptages** de mesures ou de réglementations
- ⌚ **50 articles publiés** au total : **64 000 consultations**
- ⌚ **5 vidéos d'interviews** confinement avec des entrepreneurs

#### RESEAUX SOCIAUX ET EMAILINGS

- ⌚ **591 publications** sur les réseaux sociaux
- ⌚ **23 webinaires** et Facebook Live
- ⌚ **7 newsletters** d'information hebdomadaires envoyées à **17 000** dirigeants d'entreprises
- ⌚ **42 emailings** d'information

#### PRESSE ET MEDIA

- ⌚ **8 communiqués de presse**
- ⌚ **1 conférence de presse** en visioconférence
- ⌚ **31 interviews du président**
- ⌚ **305 articles**
- ⌚ **19 apparitions** dans les médias audiovisuels

“ Je souhaitais vous remercier pour toutes ces précieuses informations. Sachez qu'elles sont relayées dans nos réseaux et très appréciées de nos adhérents. ”

**Aurélie Bois-Macherey,**  
Présidente, Parc d'activités de Napollen

**COVID-19**

## FICHE PRATIQUE #18

DATE DE RÉDACTION : 14 AVRIL 2020  
MISE À JOUR : 28 AVRIL 2020

Une aide « CPSTI RCI COVID-19 »  
pour les commerçants et artisans



### De quoi parle-t-on ?

Le Comité Permanent de Solidarité et de l'Indépendance des Commerçants et des Artisans (CPSTI) a mis en place deux aides financières pour les commerçants et artisans. Ces deux fonds sont destinés à soutenir les entreprises dans leur lutte contre l'impact de la crise du COVID-19.

1. Une aide financière indépendante de la retraite et de la sécurité sociale.
2. Une aide financière régionale destinée aux commerçants et artisans en困难 (en difficulté).

En France, l'aide communale est également disponible.

**Pour qui ?**  
Pour les commerçants et artisans indépendants depuis 2019.

**Comment ça fonctionne ?**  
Le CPSI aide les commerçants et artisans de leur secteur (2018), accompagnés par une structure sociale.

**Quand ?**  
L'aide est versée au plus tard le 30 juin 2020.

**En savoir plus**

### De quoi parle-t-on ?

- Il s'agit d'un prêt à taux d'intérêt réduit pour les entreprises qui ont des difficultés financières.
- Sur plusieurs années, pour aider les entreprises à rebondir.
  - Les entreprises doivent avoir au moins 2000 salariés selon les critères.

### Un décret

- Il prévoit des garanties pour les entreprises.
- Il établit des critères pour les entreprises.
- Il ouvre des voies pour les entreprises.

Ces aides sont destinées à aider les entreprises à rebondir.

Une aide « CPSTI RCI COVID-19 »  
pour les commerçants et artisans



## Fonds de solidarité



**COVID-19**

## FICHE PRATIQUE #1

DATE DE RÉDACTION : 26 MARS 2020  
MISE À JOUR : 13 MAI 2020

**COVID-19**

## FICHE PRATIQUE #5

DATE DE RÉDACTION : 27 MARS 2020  
MISE À JOUR : 14 MAI 2020

## Prêts garantis par l'État



### De quoi parle-t-on ?

Le gouvernement français et la Fédération Bancaire Française (FBF) en collaboration avec BPI France ont mis en place un dispositif permettant de déployer les prêts de trésorerie garantis par l'Etat pour un montant total de 300 milliards d'euros (15% du PIB de la France). Les prêts peuvent couvrir jusqu'à trois mois du chiffre d'affaires afin de préserver l'emploi et d'éviter les dépôts de bilan. Ils seront amortis pendant 5 ans au maximum (avec aucun remboursement la première année).

L'Etat garantit 90% des montants empruntés et l'organisme préteur assume le solde, soit 10% du risque. Le coût du prêt sera constitué du coût de financement propre à chaque banque (taux d'intérêt), sans marge, auquel s'ajoutera le coût de la garantie de l'Etat soit 0,25 % pour les entreprises affichant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et 0,5 % au-dessus.

### Pour qui ?

Ces prêts de trésorerie s'adressent pratiquement à tous les acteurs économiques (sociétés, commerçants, artisans, agriculteurs, professions libérales, micro-entrepreneurs, associations, fondations ayant une activité économique...) quelle que soit leur taille ou leur forme juridique.

**Depuis un arrêté du 6 mai 2020**, les entreprises dont la procédure collective a été ouverte à partir du 1er janvier 2020 et certaines sociétés civiles immobilières - jusque là exclues -, peuvent désormais profiter du dispositif. Il s'agit des sociétés suivantes :

- Les sociétés civiles immobilières de construction-vente ;
- Les sociétés civiles immobilières dont le patrimoine est majoritairement constitué de monuments historiques classés ou inscrits comme tels, et qui collectent des recettes liées à l'accueil du public. Pour ces sociétés, la condition liée au chiffre d'affaires est appréciée au regard des seules recettes liées à l'accueil du public ;
- Les sociétés civiles immobilières dont le capital est intégralement détenu par des organismes de placement immobilier, par certaines sociétés civiles de placement immobilier ou par des organismes de placement collectif immobilier.

Pour obtenir plus d'informations ou conseils, contactez notre cellule d'urgence :  
Urgence COVID19 : 04 91 39 34 79 | urgencovid19@ccimp.com | www.ccimp.com



# 3. Mobiliser et agir par solidarité

## 3.1. Demander des mesures d'urgence

Dès le 4 mars, la CCIAMP, avec la CPME13 et l'UPE 13, voyant que l'onde de choc risquait de se propager à tous les secteurs d'activité avec des problèmes généralisés d'approvisionnement, de pertes de marché, de commandes, de livraisons et de conteneurs bloqués etc, a demandé **la mise en place de mesures complémentaires de celles annoncées par le gouvernement pour soutenir les entreprises**.

Par voie de courrier au Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et à la présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, elle a alerté **sur l'importance de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des entreprises et la nécessité de mettre en place des mesures d'urgence et demandé l'organisation rapide d'une réunion sous l'autorité du Préfet**.

Suite à ce courrier, le Préfet a mis en place une réunion d'urgence avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a annoncé le 11 mars **la mise en place du plan d'urgence régional de 12 Millions d'euros pour protéger les entreprises et sauvegarder les emplois**.



## 3.2. soutenir la fabrication et l'accessibilité de masques et de matériel de protection

Dans le cadre de l'opération du collectif « **Couturiers solidaires du Sud** » lancée par FASK, la CCIAMP a mis à disposition **le Palais de la Bourse pour la distribution de kits «prêts-à-coudre» et des produits finis** (masques et surblouses) à l'AP-HM et aux autres hôpitaux qui en faisaient la demande.

### chiffres clés

- **1 000 couturiers bénévoles**
- **25 000 masques** distribués gratuitement à des EHPAD, des associations d'aides à domicile, des associations de petits commerçants...
- **Plus de 5 000 surblouses** fabriquées pour l'APHM

Des partenariats avec **Cdiscount** et avec **La Poste** ont également permis aux entreprises d'acheter des stocks de masques pour la reprise d'activité.

La CCIAMP a de plus mis **en relation des distributeurs et fabricants locaux de masques, de gels hydroalcooliques** et autres dispositifs individuels et collectifs de protection, avec des entreprises clientes du territoire, à travers la plate-forme du Métropolitain Business Act.

La CCIAMP a par ailleurs contribué avec l'UPE13, à trouver un **entrepôt pour stocker les matériels** provenant de dons ou d'achats effectués par l'AP-HM. Grâce à la mobilisation d'un réseau de partenaires, **une zone de stockage de 1 249 m<sup>2</sup>** à proximité de la Plateforme logistique du CHU a été trouvée en un temps record.





### 3.3. Encourager le paiement des fournisseurs

Avec 28 partenaires du monde économique, la CCIAMP a sensibilisé, dès le 31 mars, à l'importance de la solidarité entre entreprises, donneurs d'ordres et fournisseurs, avec la campagne **#jepaiemesfournisseurs**, visant à inciter les entreprises à payer leurs fournisseurs.

Un appel a par ailleurs été co-signé avec le Club Top 20 et l'UPE 13.

### 3.4. Appel aux dons à l'IHU

Persuadée que plus le dépistage sera massif, plus rapide sera la sortie de crise et plus rapidement l'économie se relèvera, la CCIAMP, en partenariat avec l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) de Marseille, le Bataillon des marins-pompiers de Marseille, et 35 partenaires du monde économique, a lancé un appel aux dons en faveur de la fondation IHU méditerranée Infection pour accélérer le dépistage massif du COVID-19 sur les lieux de travail et au domicile des salariés.

« Nous cherchions un lieu central pour assurer notre base logistique ; j'ai demandé au président [...] si le Palais de la Bourse était disponible, sans trop y croire sur le moment ; [...] et nous y voilà ! Outre les moyens mis à notre disposition, qui représentent un énorme coup de pouce, la situation géographique, en bas de la Canebière, et l'histoire du lieu, siège de la plus ancienne Chambre de Commerce et d'Industrie du monde, le symbole est fort : un collectif de grands noms de l'industrie textile régionale, et de couturiers professionnels et amateurs, réuni dans ce lieu emblématique, au service de l'intérêt général. »

Jocelyn Meire, Fondateur, FASK



# 4. Anticiper et préparer la reprise

## 4.1. une cellule de continuité et de reprise économique

Dès le 29 avril, la CCIAMP annonce la mutation de la cellule d'urgence en cellule de continuité et de reprise économique. Cette cellule de reprise possède déjà une feuille de route avec toute une série d'actions concrètes destinées à **accompagner, faciliter, amplifier le redémarrage** : permettre aux salariés de réintégrer leurs entreprises et aux commerces de rouvrir dans des conditions sanitaires optimales, **stimuler la consommation locale par des dispositifs de mise en relation de nos entreprises avec des clients**, et soutenir la reprise par un choc de simplification notamment basé sur l'expérimentation.

### Fonds territorial et solidaire

Mis en place le 23 avril par le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, de nombreuses communes du territoire, dont Marseille et les chambres consulaires, le Fonds territorial et solidaire a été clôturé le 11 mai par les Services de l'Etat pour des questions juridiques. La CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence, en tant que gestionnaire technique de ce fonds, a pris acte de cette décision et a été dans l'obligation de stopper immédiatement la mise en œuvre de ce dispositif.

En seulement 12 jours, **1 820 dossiers** avaient déjà été initiés, **4 417 451 euros** déjà contractualisés dont **2 643 884 euros** en cours de paiement pour **190 entreprises**, et près de **2 000 emplois maintenus**, soit une aide moyenne d'environ **14 000 euros par entreprise**.

Un collectif de 53 signataires du monde économique a déploré l'arrêt de ce fonds par voie de communiqué.

Les entreprises dont le dossier avait été accepté avant la date de clôture du fonds, ont pu recevoir une aide.

**COVID-19**

**REPRISE D'ACTIVITE**

**CELLULE DE RELANCE ECONOMIQUE**

Pour accompagner, faciliter, amplifier votre redémarrage

**04 91 39 34 79**

**relancepostcovid19@ccimp.com**

#ÇaRepartici



## 4.2. Favoriser l'achat local : #ÇaRepartici



Parce que la consommation locale et le business local sont une des clés de la relance, la CCIAMP propose fin avril **deux solutions et une campagne de communication avec #ÇaRepartici** pour favoriser les achats et le business en local au profit des entreprises du territoire.

**Le Métropolitain Business Act devient solidaire.** L'adhésion est offerte jusqu'à janvier 2021 pour toutes les entreprises du territoire - Start-up, TPE/PME, ETI, Grands Comptes - qui travaillent en BtoB sur tout le département des Bouches-du-Rhône.

La CCIAMP propose aux commerçants de **s'inscrire au nouveau dispositif de chèques cadeaux Treiz'Local** destinés à stimuler la consommation locale. Ces chèques cadeaux seront proposés aux collectivités, aux entreprises et aux particuliers. 100 % local, ce dispositif inédit vise à soutenir l'activité des commerces, cafés, hôtels, restaurants, cinémas... du territoire, en proposant des chèques valables sur l'ensemble de la métropole Aix-Marseille-Provence.



**« Treiz'Local est une opportunité d'aider les commerces de proximité à la reprise d'activité, de rebondir avec de nouveaux clients, de se faire mieux connaître avec cette visibilité offerte et de maintenir la consommation locale dans le 13 »**

**Nathalie Demol,**  
Dirigeante de Dragée Lamandine Confiserie

## 4.3. Former les salariés des entreprises

Dans le cadre de l'élargissement, de la simplification et de la prise en charge à 100% par l'Etat du Fonds national de l'emploi (FNE-Formation), pour accompagner des projets de formation dans des volumes importants et des délais rapides, **la CCIAMP, à travers l'Ecole Pratique, a proposé aux entreprises des formations adaptées pour leurs salariés.** Management et conduite du changement, sauvegarde et sécurisation de son activité, qualité, hygiène et sécurité et réglementation, marketing et relation client, communication et développement personnel, achat – chaîne logistique, sont autant de thématiques proposées.

## 4.4. Demander l'assouplissement de certaines réglementations

Au moment de la réouverture des commerces le 11 mai, à l'initiative de la CCIAMP un collectif d'acteurs économiques demande au Préfet **d'assouplir les verrous réglementaires pour permettre une relance rapide de l'activité.** Cela concerne notamment la suspension des arrêtés préfectoraux de fermeture par métier liés aux fédérations professionnelles et les arrêtés municipaux (travail dominical, horaires d'ouverture...). Le collectif souhaite par ailleurs que le préfet demande aux communes de lever les interdictions de travaux en centre-ville pendant la saison estivale.

Il insiste également sur la mise en place de dispositifs fiscaux incitatifs sur les heures supplémentaires pour encourager les salariés à étendre leurs horaires de travail et à gagner en pouvoir d'achat.

## 4.5. Porter la voix des commerçants pour le report des soldes

**La CCIAMP a consulté plusieurs associations, fédérations ou groupements de commerçants et a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises du commerce de détail.** Conformément aux 91% de répondants favorables au report des soldes, la CCIAMP a demandé dans un courrier adressé au Préfet des Bouches-du-Rhône, à ce que **le début des soldes d'été soit reporté de 2 à 3 semaines et ce pour une durée minimum de 4 semaines.** Cette demande a été entendue puisque les soldes débuteront le 15 juillet. Elle a également demandé la mise en place de mesures exceptionnelles permettant **d'encadrer l'ensemble des promotions** et ce, jusqu'au démarrage des soldes afin de créer des conditions favorables à la relance pour les commerçants du territoire.

### Et après ?

#### Soutenir la relance

Des réflexions sont actuellement menées dans le cadre de groupes de travail thématiques composés de membres de la CCIAMP et d'experts pour soutenir la relance par des plans d'actions spécifiques et faire entendre sa voix au nom des entreprises sur tous les leviers d'actions susceptibles de produire des effets à moyen et long terme.

“ Cette crise sanitaire a été particulièrement difficile pour nos entreprises. La CCIAMP s'est efforcée, comme ce bilan en témoigne, à accompagner au quotidien les entrepreneurs en les informant, en leur apportant des outils, des formations... Cette crise a été également révélatrice d'effets positifs : des actions solidaires, un travail concret et efficace en collectif avec les réseaux entrepreneuriaux, une capacité de nos entreprises à s'organiser en télétravail et une évidente agilité et créativité de notre territoire et de nombre de ses acteurs... Gageons que nous resterons dans cette dynamique collective. Il faut maintenant préparer l'avenir ensemble pour permettre à notre territoire de réaliser un véritable saut quantique en étant force de propositions sur les filières porteuses, sur les conditions de la reprise, sur les nouveaux comportements... ”

Jean-Luc Chauvin,  
Président, CCI métropolitaine Aix-Marseille-Provence

# Une action rendue possible grâce à vous tous :



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



Association des Entreprises de Rognac et des Environs



CCI AIX MARSEILLE PROVENCE